



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la commune de Ua Huka
séance du 05 juin 2026

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10

Présents
OHU Nestor AUNOA Ranka FOURNIER Sylvain TEATIU Roland TEIKITEEPUPUNI Paul SCALLAMERA Roméo TEATIU Antonina KAIHA Anne-Marie TEPEA André AH-SAM Lylène

Absents excusés
BROWN Gabrielle TAMARII Noéline FOURNIER Christian SULPICE Geoffray TEIKIHUAVANAKA David

Absents

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

objet
Délibération 034/2026 Autorisant le Maire à solliciter une subvention au titre de la detr 2026 pour la modernisation et l'équipement du centre technique communal pour la maintenance autonome du parc roulant communal de ua-huka.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le
Et publication ou notification
Du

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2026 (affichage le 1^{er} juin 2026) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

Exposé des motifs

La commune de Ua Huka assure en régie l'entretien de son parc roulant utilisé pour l'exercice de ses compétences communales. En raison de l'absence de garage professionnel sur l'île et des contraintes liées à l'isolement géographique du territoire, les opérations de maintenance des pneumatiques génèrent des coûts et des délais importants.

Afin de renforcer l'autonomie du centre technique communal, d'améliorer la disponibilité des véhicules et de réduire les immobilisations liées aux interventions extérieures, la commune souhaite acquérir des équipements adaptés à la maintenance des véhicules légers et des poids lourds.

Pour permettre la réalisation de cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet et de solliciter le concours financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

VU

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes de Polynésie française ;
 - ✓ l'appel à projets DETR 2026 du Haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public communal et le maintien opérationnel du parc roulant communal ;
Considérant la nécessité de renforcer l'autonomie technique du centre technique communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
RESULTAT DU VOTE	10	00	00

Article 1 APPROUVE l'opération intitulée : «Modernisation et équipement du centre technique communal pour la maintenance autonome du parc roulant communal de Ua Huka ».

Article 2 ARRÊTE le montant prévisionnel de l'opération à :

- 2 879 900 F CFP HT ;
- 3 340 684 F CFP TTC ;

Article 3 ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant HT	Montant TTC indicatif
DETR 2026	80 %	2 303 920	2 672 547
Commune Ua Huka	20 %	575 980	668 137
TOTAL	100 %	2 879 900	3 340 684

Article 4 AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2026 et à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 5 DIT que conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU

